

SARL « AB CONSTRUCTION »
255, rue du Pont de Pierre
59600 MAUBEUGE
RCS 492 831 888



ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE

L'an Deux Mille Vingt Cinq
Le 5 Novembre à 18 heures

Les associés de la société à responsabilité limitée « AB CONSTRUCTION », au capital de 10 000 €, se sont réunis au siège social à 59600 MAUBEUGE – 255, rue Pont de Pierre, en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, sur convocation faite par la gérance.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque associé entrant en séance.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Giuseppe BONELLI, gérant de la société.

Le Président constate que sont présents :

- * Monsieur Carmelo PROVENZANO, propriétaire de 250 parts
- * Monsieur Giuseppe BONELLI, propriétaire de 250 parts

Le Président constate que les associés présents détiennent ensemble des parts représentant la totalité du capital social, et qu'en conséquence, l'Assemblée peut valablement délibérer.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- * Les statuts de la société
- * La feuille de présence
- * Le bilan et le compte de résultat de l'exercice clos le 30/06/2025
- * Le rapport de la gérance et le rapport spécial sur les conventions article 50
- * Le texte des résolutions proposées

Le Président déclare que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- * Approbation des comptes et du bilan au 30/06/2025 Quitus à la gérance
- * Approbation des conventions article 50
- * Affectation du résultat

Les associés examinent les éléments comptables fournis.

Après avoir délibéré, l'Assemblée décide d'adopter les trois résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

La collectivité des associés approuve les comptes et le bilan de la société au 30/06/2025 tels que retranscrits dans la comptabilité. Elle donne à la gérance quitus de sa gestion pour ledit exercice.

CETTE RESOLUTION MISE AUX VOIX EST ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

DEUXIEME RESOLUTION

La collectivité des associés décide de répartir ainsi qu'il suit le déficit de l'exercice s'élevant à 84 773,76 €

* Au compte « REPORT A NOUVEAU » 84 773,76 €

CETTE RESOLUTION MISE AUX VOIX EST ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

TROISIEME RESOLUTION

La collectivité des associés approuve les termes du rapport spécial de la gérance sur les conventions conclues entre la société et ses associés.

CETTE RESOLUTION MISE AUX VOIX EST ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

La collectivité des associés prend acte des distributions de dividendes ayant eu lieu au cours des exercices précédents.

Exercice 2017/2018: DIVIDENDE 40 000 € au titre de l'exercice clos le 30/6/2017

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 heures.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal, qui a été signé par la gérance après lecture.





1. BILAN - ACTIF

DGFiP N° 2050-SD 2025

cerfa

N° 15949 - 06

ADAPTÉ POUR LA
TÉLÉDECLARATION
PAR WWW.TELEDEC.FR

Désignation de l'entreprise AB CONSTRUCTION - SIREN : 492831888									
Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois 12									
Néant ☐									
Exercice N clos le 30/06/2025									
N-1									
Brut Amortissements, provisions Net Net									
Capital souscrit non appelé TOTAL (I) AA									
ACTIF IMMOBILISÉ	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement	AB		AC				
		Frais de développement	CX		CQ				
		Concessions, brevets et droits similaires	AF		AG				
		Fonds commercial (1)	AH		AI				
		autres immos incorporelles	AJ		AK				
		Avances et acomptes sur immo. incorporelles	AL		AM				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN		AO				
		Constructions	AP		AQ				
		Install. techniques, matériel et outillages industriels	AR	40 924	AS	38 059	2 865	2 542	
		Autres immos corporelles	AT	20 504	AU	19 868	636	1 250	
		Immos en cours	AV		AW				
		Avances et acomptes	AX		AY				
	IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon méthode équivalence	CS		CT				
		Autres participations	CU		CV				
		Créances rattachées à participations	BB		BC				
		Autres titres immobilisés	BD		BE				
		Prêts	BF		BG				
		Autres immobilisations financières	BH	8 500	BI		8 500	8 500	
Total (II)		BJ	69 928	BK	57 927	12 001	12 292		
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL		BM				
		En cours de production de biens	BN		BO				
		En cours de production de services	BP		BQ				
		Produits intermédiaires et finis	BR		BS				
		Marchandises	BT		BU				
	CRÉANCES	Avances et acomptes sur commandes	BV		BW				
		Clients et comptes rattachés (3)	BX	215 630	BY		215 630	319 318	
		Autres créances (3)	BZ	3 236	CA		3 236	2 237	
	DIVERS	Capital souscrit appelé, non versé	CB		CC				
		V.M.P. (dont actions propres:)	CD		CE				
		Disponibilités	CF	66 798	CG		66 798	137 788	
	COMPTES DE REGULARISATION	Charges constatées d'avance (3)	CH	1 820	CI		1 820	2 700	
Total (III)		CJ	287 484	CK		287 484	462 043		
Frais d'émission d'emprunts à évaluer (IV)		CW							
Primes de remboursement des obligations (V)		CM							
Ecart de conversion actif (VI)		CN							
Total général (I à VI)		CO	357 412	1A	57 927	299 485	474 335		
(1) Droit au bail			(2) à moins d'un an	CP		(3) à + d'1 an	CR		
Clause de réserve de propriété - immob.				stocks		créances			

2. BILAN – PASSIF avant répartition

DGFIP N° 2051-SD 2025
ADAPTÉ POUR LA
TÉLÉDECLARATION
PAR WWW.TELEDEC.FR

Désignation de l'entreprise				AB CONSTRUCTION - SIREN : 492831888		Néant ☐	
				Exercice N		Exercice N-1	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1) (dont versé :)			DA	10 000	10 000	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...			DB			
	Ecart de réévaluation (2) (dont écart d'équivalence EK)			DC			
	Réserve légale (3)			DD	1 000	1 000	
	Réserves statutaires ou contractuelles			DE			
	Rés. réglementées (3) (dont rés. spéciale provision pour fluctuation cours) B1)			DF			
	Autres réserves (dont relat.achat œuvres orig.artistes vivants) EJ)			DG			
	Report à nouveau			DH	270 574	231 305	
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)			DI	-84 774	39 269	
	Subventions d'investissement			DJ			
	Provisions réglementées			DK			
	TOTAL (I)			DL	196 800	281 574	
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs			DM			
	Avances conditionnées			DN			
	TOTAL (II)			DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques			DP			
	Provisions pour charges			DQ			
	TOTAL (III)			DR			
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles			DS			
	Autres emprunts obligataires			DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)			DU			
	Emprunts et dettes financières divers (dont emprunts participatifs) EI)			DV			
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			DW			
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés			DX	72 540	160 076	
	Dettes fiscales et sociales			DY	6 793	5 353	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			DZ			
	Autres dettes			EA	23 352	27 332	
Compte de régul.	Produits constatés d'avance (4)			EB			
	TOTAL (IV)			EC	102 685	192 761	
Ecart de conversion passif			ED				
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)			EE	299 485	474 335		
RENOIS	(1)	Ecart de réévaluation incorporé au capital			1B		
	(2)	dont	- Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C			
			- Écart de réévaluation libre	1D			
			- Réserve de réévaluation (1976)	1E			
	(3)	Dont réserve réglementée des plus-values à long terme			EF		
	(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an			EG		
	(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP			EH		

3. COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2052-SD 2025
ADAPTÉ POUR LA
TÉLÉDECLARATION
PAR WWW.TELEDEC.FR

Désignation de l'entreprise : AB CONSTRUCTION - SIREN : 492831888							Néant ☐	
		Exercice N					Exercice (N-1)	
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		TOTAL		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises	FA		FB		FC		
	Production vendue - biens	FD		FE		FF		
	Production vendue - services	FG		FH	1 077 913	FI	1 077 913	
	Chiffre d'affaires nets	FJ		FK	1 077 913	FL	1 077 913	
	Production stockée					FM		
	Production immobilisée					FN		
	Subventions d'exploitation					FO		
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges (9)					FP		
	Autres produits (1) (11)					FQ		
	TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (2) (I)						FR	1 077 913
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)					FS		
	Variation de stocks (marchandises)					FT		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)					FU	17 373	
	Variation de stocks (matières premières et approvisionnements)					FV		
	Autres achats et charges externes (3) (6bis)					FW	1 054 781	
	Impôts, taxes et versements assimilés					FX	411	
	Salaires et traitements					FY	58 870	
	Charges sociales (10)					FZ	29 487	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations	- dotations aux amortissements			GA	1 753	
			- dotations aux provisions			GB		
		Sur actif circulant : dotations aux provisions					GC	
		Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD	
	Autres charges (12)					GE		
	TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (4) (II)						GF	1 162 675
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	-84 762	
Opération à en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée (III)					GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)					GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL		
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM		
	Différences positives de change					GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO		
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (V)						GP		
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions					GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR		
	Différences négatives de change					GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT		
TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES (VI)						GU		
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV		
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I-II+III-IV+V-VI)						GW	-84 762	

4. COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

DGFiP N° 2053-SD 2025
ADAPTÉ POUR LA
TÉLÉDECLARATION
PAR WWW.TELEDEC.FR

Désignation de l'entreprise : AB CONSTRUCTION - SIREN : 492831888				Néant ☐								
				Exercice N		Exercice N-1						
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion			HA	166	935						
	Produits exceptionnels sur opérations en capital			HB								
	Reprises sur provisions et transferts de charges			HC								
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)			HD	166	935						
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion			HE	178	1 375						
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital			HF								
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions			HG								
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)			HH	178	1 375						
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)				HI	-12	-440						
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)				HJ								
Impôts sur les bénéfices (X)				HK								
Total des produits (I + III + V + VII)				HL	1 078 079	1 209 937						
Total des charges (II + IV + VI + VIII + IX + X)				HM	1 162 853	1 170 668						
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total produits - total charges)				HN	-84 774	39 269						
RENOIS :												
(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme				HO								
(2) Dont produits de locations immobilières				HY								
(2) Dont produits d'exploit. afférents à des exercices antérieurs (à dét. au (8))				1G								
(3) Dont crédit-bail mobilier				HP								
(3) Dont crédit-bail immobilier				HQ								
(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antér. (à dét. au (8))				1H								
(5) Dont produits concernant les entreprises liées				1J								
(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées				1K								
(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art 238 b du CGI)				HX								
(8ter)	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)			RC								
	Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)			RD								
(9) Dont transferts de charges				A1								
(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13) (dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS)				A5								
(11) Dont produits redevances pour concessions de brevets, de licences				A3								
(12) Dont charges redevances pour concessions de brevets, licences				A4								
(13) Dont primes et cotisations sociales professionnelles												
facultatifs			A6						obligatoires		A9	
dont cotisations facultatives Madelin		A7						dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite			A8	
(14) Dont montant de l'amortissement du fonds de commerce (en application de l'article 39, 1-2°, al.3)				HS								
(7) Détail produits et charges exceptionnels				Charges exceptionnelles		Produits exceptionnels						
HA / HE DIFFERENCES DE REGLEMENT				178		166						
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :				Charges antérieures		Produits antérieurs						

5. IMMOBILISATIONS

DGFiP N° 2054-SD 2025
ADAPTÉ POUR LA
TÉLÉDÉCLARATION
PAR WWW.TELEDEC.FR

Désignation de l'entreprise : <u>AB CONSTRUCTION</u>										Néant ☐								
CADRE A - IMMOBILISATIONS										Valeur brute des immos au début de l'exercice		Augmentations						
												Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultat d'une mise en équivalence		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste				
INCORP.	Frais d'établissement et de développement									TOTAL I	CZ		D8		D9			
	Autres postes d'immobilisations incorporelles									TOTAL II	KD		KE		KF			
CORPORELLES	Terrains										KG		KH		KI			
	Constructions	Sur sol propre							dont composants	L9		KJ		KK		KL		
		Sur sol d'autrui							dont composants	M1		KM		KN		KO		
		Installations générales, agencements, aménagements des constructions							dont composants	M2		KP		KQ		KR		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels									dont composants	M3		KS	39 462	KT		KU	1 462
	Autres immo. corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers										KV		KW		KX		
		Matériel de transport										KY		KZ		LA		
		Matériel de bureau et mobilier informatique										LB	20 504	LC		LD		
		Emballages récupérables et divers										LE		LF		LG		
	Immobilisations corporelles en cours										LH		LI		LJ			
Avances et acomptes										LK		LL		LM				
TOTAL III									LN	59 966	LO		LP	1 462				
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence										8G		8M		8T			
	Autres participations										8U		8V		8W			
	Autres titres immobilisés										1P		1R		1S			
	Prêts et autres immobilisations financières										1T	8 500	1U		1V			
	TOTAL IV									LQ	8 500	LR		LS				
Total général (I + II + III + IV)										ØG	68 466	ØH		ØJ	1 462			
CADRE B - IMMOBILISATIONS										Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale ou évaluation par mise en équivalence				
										Par virement de poste à poste		Par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence		Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice				
INCORP.	Frais d'établissement et de développement									TOTAL I	IN		CØ		DØ		D7	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles									TOTAL II	IO		LV		LW		1X	
CORPORELLES	Terrains										IP		LX		LY		LZ	
	Constructions	Sur sol propre								IQ		MA		MB		MC		
		Sur sol d'autrui								IR		MD		ME		MF		
		Inst. Générales, agencements, aménagements des constructions								IS		MG		MH		MI		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels										IT		MJ		MK	40 924	ML	
	Autres immo. corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers										IU		MM		MN		MO
		Matériel de transport										IV		MP		MQ		MR
		Matériel bureau et informatique, mobilier										IW		MS		MT	20 504	MU
		Emballages récupérables et divers										IX		MV		MW		MX
	Immobilisations corporelles en cours										MY		MZ		NA		NB	
Avances et acomptes										NC		ND		NE		NF		
TOTAL III									IY		NG		NH	61 428	NI			
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence										IZ		ØU		M7		ØW	
	Autres participations										IO		ØX		ØY		ØZ	
	Autres titres immobilisés										I1		2B		2C		2D	
	Prêts et autres immobilisations financières										I2		2E		2F	8 500	2G	
	TOTAL IV									I3		NJ		NK	8 500	2H		
Total général (I + II + III + IV)										I4		ØK		ØL	69 928	ØM		

5 bis TABLEAU DES ÉCARTS DE RÉÉVALUATION SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES

DGFiP N° 2054 bis-SD 2 025
 ADAPTÉ POUR LA
 TÉLÉDECLARATION
 PAR WWW.TELEDEC.FR

Les entreprises ayant pratiqué la réévaluation légale de leurs immobilisations amortissables (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col. 6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : AB CONSTRUCTION						Néant ☒
Exercice N clos le 30/06/2025						
CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 -- col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice : [(col. 1 - col. 2) - col. 5] (5)
	Augmentation du montant brut immobilisations	Augmentation du montant des amortissements	Montant des suppléments amortissement (2)	Fraction résid. corresp. aux éléments cédés (3)	Montant cumulé à la fin de l'exercice (4)	
	1	2	3	4	5	
1	Concessions, brevets et droits similaires					
2	Fonds commercial					
3	Terrains					
4	Constructions					
5	Installations techniques mat. et out. Industriels					
6	Autres immobilisations corporelles					
7	Immobilisations en cours					
8	Participations					
9	Autres titres immobilisés					
10	TOTAUX					

(1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du CGI et figurent à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.
 (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.
 (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
 (4) Ce montant comprend :
 - le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;
 - le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
 (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051-SD), à la ligne « Provisions réglementées ».

CADRE B		DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL
1 - Fraction incluse dans la provision spéciale au début de l'exercice		
2 - Fraction rattachée au résultat de l'exercice	-	
3 - Fraction incluse dans la provision spéciale en fin d'exercice	=	

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale. Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan. De même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.
 Ligne 2 : inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

6. AMORTISSEMENTS

DGFIP N° 2055-SD 2025
ADAPTÉ POUR LA
TÉLÉDECLARATION
PAR WWW.TELEDEC.FR

Désignation de l'entreprise : <u>AB CONSTRUCTION</u>										Néant ☐	
CADRE A SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF)											
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES					Montant des amortissements au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises	Montant des amortissements à la fin de l'exercice			
Frais établissement et développement					CY	EL	EM	EN			
Fonds commercial					RE	RF	RI	RJ			
Autres immobilisations incorporelles					PE	PF	PG	PH			
TOTAL I					RK	RM	RN	RO			
Terrains					PI	PJ	PK	PL			
Constructions	Sur sol propre				PM	PN	PO	PQ			
	Sur sol d'autrui				PR	PS	PT	PU			
	Inst. Générales, agencements et aménagements des constructions				PV	PW	PX	PY			
Installations techniques, matériel et outillage industriels					PZ	36 920	QA	1 139	QB	QC	38 059
Autres immo. corporelles	Inst. Générales, agencements, aménagements divers				QD	QE	QF	QG			
	Matériel de transport				QH	QI	QJ	QK			
	Matériel de bureau et informatique, mobilier				QL	19 254	QM	614	QN	QO	19 868
	Emballages récupérables et divers				QP	QR	QS	QT			
TOTAL II					QU	56 174	QV	1 753	QW	QX	57 927
TOTAL GÉNÉRAL (I + II)					ØN	56 174	ØP	1 753	ØQ	ØR	57 927
CADRE B VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES											
Immobilisations amortissables		DOTATIONS			REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice			
		Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel				
Frais d'établissements		M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6			
Fonds commercial		RP	RQ	RR	RS	RT	RU	RV			
Autres immobilisations incorporelles		N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1			
TOTAL I		RW	RX	RY	RZ	SB	SC	SD			
Terrains		Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8			
Constructions	Sur sol propre	Q9	R1	R2	R3	R4	R5	R6			
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S3	S4			
	Installations gales., agencs. et aménag.	S5	S6	S7	S8	S9	T1	T2			
Installations techniques, matériel et outillage		T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9			
Autres immo. corporelles	Inst. gales., agenc. et aménagements divers	U1	U2	U3	U4	U5	U6	U7			
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4	V5			
	Matériel de bureau, informatique, mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W2	W3			
	Emballages récup. et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9	X1			
TOTAL II		X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8			
Frais d'acquisition de titres de participation - TOTAL III		NL				NM				NO	
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III)		NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV			
TOTAL GÉNÉRAL NON VENTILÉ (NP+NQ+NR)		NW	TOTAL GÉNÉRAL NON VENTILÉ (NS+NT+NU)			NY	TOTAL GÉNÉRAL NON VENTILÉ (NW-NY)			NZ	
CADRE C MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES											
					Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements	Montant net à la fin de l'exercice			
Frais d'émission d'emprunts à étaler							Z9	Z8			
Primes de remboursement des obligations							SP	SR			

AB

7. PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

DGFIP N° 2056-SD 2025
ADAPTÉ POUR LA
TÉLÉDECLARATION
PAR WWW.TELEDEC.FR

Désignation de l'entreprise : <u>AB CONSTRUCTION</u>					Néant ☒	
NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice	
		1	2	3	4	
PROVISIONS RÉGLEMENTÉES	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers	3T	TA	TB	TC	
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II du CGI)	3U	TD	TE	TF	
	Provisions pour hausse des prix	3V	TG	TH	TI	
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6	
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM	
	Autres provisions réglementées	3Y	TP	TQ	TR	
	TOTAL I	3Z	TS	TT	TU	
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D	
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4	4G	4H	
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M	
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S	
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W	
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A	
	Provisions pour impôts	5B	5C	5D	5E	
	Provisions pour renouvellement des immobilisations	5	5H	5J	5K	
	Provisions pour gros entretiens et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER	
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer	5R	5S	5T	5U	
	Autres provisions pour risques et charges	5V	5W	5X	5Y	
	TOTAL II	5Z	TV	TW	TX	
PROVISIONS POUR DÉPRÉCIATION	Sur immobilisations	- incorporelles	6A	6B	6C	6D
		- corporelles	6E	6	6G	6H
		- titres mis en équivalence	Ø2	Ø3	Ø4	Ø5
		- titres de participations	9U	9V	9W	9X
		- autres immobilisations financières	Ø6	Ø7	Ø8	Ø9
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S	
	Sur comptes clients	6T	6U	6V	6W	
	Autres provisions pour dépréciation	6X	6Y	6Z	7A	
	TOTAL III	7B	TY	TZ	UA	
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)		7C	UB	UC	UD
Dont dotations et reprises	- d'exploitation	UE	UF			
	- financières	UG	UH			
	- exceptionnelles	UJ	UK			
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5ème du CGI					1O	

PROVISIONS POUR HAUSSE DES PRIX				
Libellé	Montant au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Montant en fin d'exercice

AUTRES PROVISIONS RÉGLEMENTÉES				
Libellé	Montant au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Montant en fin d'exercice

PROVISIONS POUR IMPÔTS				
Libellé	Montant au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Montant en fin d'exercice

AUTRES PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES				
Libellé	Montant au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Montant en fin d'exercice

AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES				
Libellé	Montant au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Montant en fin d'exercice

AUTRES PROVISIONS POUR DÉPRÉCIATION				
Libellé	Montant au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Montant en fin d'exercice

8. ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET DES DETTES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

DGFIP N° 2057-SD 2025
ADAPTÉ POUR LA
TÉLÉDECLARATION
PAR WWW.TELEDEC.FR

Désignation de l'entreprise : <u>AB CONSTRUCTION</u>										Néant ☐			
CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES				MONTANT BRUT		À 1 AN AU PLUS		À PLUS D'UN AN			
						1		2		3			
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ		Créances rattachées à des participations				UL		UM		UN			
		Prêts (1) (2)				UP		UR		US			
		Autres immobilisations financières				UT		UV		UW			
DE L'ACTIF CIRCULANT		Clients douteux ou litigieux				VA							
		Autres créances clients				UX	215 630		215 630				
		Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie	(	Provisions pour dépréciation antérieurement constituée	UO	)	Z1						
		Personnel et comptes rattachés				UY							
		Sécurité sociale et autres organismes sociaux				UZ							
	État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices				VM	0						
		Taxe sur la valeur ajoutée				VB	961		961				
		Autres impôts, taxes et versements assimilés				VN	0						
		Divers				VP	2 275		2 275				
		Groupe et associés (2)				VC	0						
		Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)				VR							
		Charges constatées d'avance				VS	1 820		1 820				
	TOTALUX					VT	220 686	VU	220 686	VV			
REVENUS	(1)	Montant des	- Prêts accordés en cours d'exercice			VD							
			- Remboursements obtenus en cours d'exercice			VE							
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)				VF							
CADRE B		ÉTAT DES DETTES				Montant brut		À 1 an au plus		À plus d'1 an et 5 ans au plus		À plus de 5 ans	
						1		2		3		4	
		Emprunts obligataires convertibles (1)				7Y							
		Autres emprunts obligataires (1)				7Z							
		Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine		VG								
			à plus d'1 an à l'origine		VH								
		Emprunts et dettes financières divers (1) (2)				8A							
		Fournisseurs et comptes rattachés				8B	72 540		72 540				
		Personnel et comptes rattachés				8C	0						
		Sécurité sociale et autres organismes sociaux				8D	3 327		3 327				
État et autres collectivités publiques		Impôts sur les bénéfices				8E							
		Taxe sur la valeur ajoutée				VW	141		141				
		Obligations cautionnées				VX							
		Autres impôts, taxes et assimilés				VQ	3 325		3 325				
		Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				8J	0						
		Groupe et associés (2)				VI	23 352		23 352				
		Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)				8K							
		Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie				Z2							
		Produits constatés d'avance				8L							
TOTALUX					VY	102 685	VZ	102 685					
REVENUS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice				VJ		(2)	Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés, personnes physiques		VL		
		Emprunts remboursés en cours d'exercice				VK							

9. DÉTERMINATION DU RÉSULTAT FISCAL

DGFIP N° 2056-A-SD 2025
ADAPTÉ POUR LA
TÉLÉDECLARATION
PAR WWW.TELEDEC.FR

Désignation de l'entreprise : <u>LAB CONSTRUCTION</u>		Formulaire déposé au titre de l'IR		ET	Néant ☐		
I. RÉINTÉGRATIONS						Exercice N clos le <u>30/06/2025</u>	
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE					WA	
	Rémunération du travail de l'exploitant (entreprises IR) ou des associés de sociétés					WB	
	Avantages personnels non déduc. (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)		WD	Amort. excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles		WE	
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du CGI)		WF	Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)		WG	
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option		RA	(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)		RB	
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)		WI	Charges à payer liées à des états ou territoires non coopératifs non déductibles		XX	
	Amendes et pénalités		WJ	Charges financières (art. 39-1-3° et 212 bis)		XZ	
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI					XY	
	Impôt sur les sociétés					Y7	
	Quote-part	Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE		WL	Résultats bénéficiaires visés à l'art. 209B du CGI		L7
Régimes particuliers / impositions différées	Moins-values nettes à long terme		- Imposées au taux de 15% ou 19% (12,8% pour les entreprises soumises à l'IR)			I8	
			- Imposées au taux de 0%			ZN	
	Fraction imposable des plus-values réalisées pendant les exercices antérieurs		- Plus-values nettes à court terme			WN	
			- Plus-values soumises au régime des fusions			WO	
Écarts de valeurs liquidatives sur OPC (entreprises à l'IS)						XR	
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT		Intérêts excédentaires		SU	Zones d'entreprises		SW
Quote part de 12% des plus-values à taux zéro						M8	
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage						Y1	
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage						Y3	
TOTAL I						WR	
II - DÉDUCTIONS						PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE	WS
Quote-part dans les pertes subies par une sté de personnes ou un G.I.E.						84 774	
Prov. et charges à payer non déduc., antér. taxées et réint. ds les résultats comptables de l'exerc.						WT	
Régime d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme		- Imposées au taux de 15 % (12,80 % pour les entreprises soumises à l'IR)			WU	
			- Imposées au taux de 0 %			WV	
			- Imposées au taux de 19 %			WH	
			- Imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieure			WP	
			- Imputées sur les déficits antérieurs			WW	
	Autres plus-values imposées au taux de 19%					XB	
	Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée					I6	
	Régime des sociétés mères et des filiales / Produit net des actions et parts d'intérêts		(Quote-part des frais et charges à déduire des produits nets de participation			2A	
Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art. 223 B du CGI)						ZX	
Deductions autorisées au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-Mer						ZY	
Majoration d'amortissement						XD	
Mesures d'incitation	France Ruralités Revitalisation - (FRR) (44 quindecies A)		HT	Entreprises nouvelles (art. 44 sexies)		L2	
	ZFU - TE (art. 44 octies A)		QV	S.I.I.C. (art. 208C)		K3	
	Bassin urbain à dynamiser (art. 44 sexdecies)		PP	Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)		1F	
				Zone de revitalisation rurale (art. 44 quindecies)		PC	
				J.E.I. (art. 44 sexies A)		L5	
				Zone de restructuration de la défense (art.44 terdecies)		PA	
				Zone franche d'activité nouvelle génération (art 44 quaterdecies)		XC	
				Zone de développement prioritaire (art 44 septdecies)		PB	
Écarts de valeurs liquidatives sur OPC (entreprises à l'IS)						XS	
Deductions diverses à détailler sur feuillet séparé (Ext 2)	Dont déduction exceptionnelle (art.39 decies)		X9	Dont déduction exceptionnelle simulateur de conduite (art.39 decies E)		YH	
	Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies A)		YA	Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies C)		YC	
	Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies B)		YB	Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies D)		YD	
	Dont déductions exceptionnelles (art 39 decies F)		YI	Créance dégagee par le report en arriere de deficit		ZI	
	Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies G)		YL				
Deduction des produits affectés aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage						Y2	
III - RÉSULTAT FISCAL						TOTAL II	
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables.						XH	
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)						XJ	
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)						XL	
RÉSULTAT FISCAL - BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT (ligne XO)						XO	

DÉTAIL DES AUTRES RÉINTÉGRATIONS DIVERSES	

DÉTAIL DES AUTRES DÉDUCTIONS DIVERSES	

23

10. DÉFICITS, INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER ET PROVISIONS NON DÉDUCTIBLES

DGFIP N° 2058-B-SD 2025
ADAPTÉ POUR LA
TÉLÉDECLARATION
PAR WWW.TELEDEC.FR

Désignation de l'entreprise : <u>AB CONSTRUCTION</u>		Néant ☒	
I. SUIVI DES DÉFICITS			
Déficit restant à reporter au titre de l'exercice précédent		K4	
Déficits transférés de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)	K4bis	Nombre d'opérations sur l'exercice	K4ter
Déficits imputés (report lignes XB et XL du tableau 2058A)		K5	
Déficits reportables (différence K4 + K4bis - K5)		K6	0
Déficit de l'exercice (tableau 2058 A, ligne XO)		YJ	
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)		YK	
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES			
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés		ZT	
III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT			
(à détailler ci-dessous)		Dotations de l'exercice	Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles		ZV	ZW
Provisions pour risques et charges			
Total des provisions pour risques et charges		8X	8Y
Provisions pour dépréciation			
Total des provisions pour dépréciation		9D	9E
Charges à payer			
Total des provisions pour charges à payer		9K	9L
Totaux (Cadre III)		YN	YO
Totaux à reporter au tableau 2058-A		ligne WI	ligne WU
CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)			
Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice	Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1		

11. TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT ET RENSEIGNEMENTS DIVERS

DGFIP N° 2058-C-SD 2025
ADAPTÉ POUR LA
TÉLÉDECLARATION
PAR WWW.TELEDEC.FR

Désignation de l'entreprise : <u>AB CONSTRUCTION</u>										Néant ☐	
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	ØC	231 305	AFFECTATIONS	Affectations aux réserves	- Réserves légales	ZB				
					- Autres réserves	ZD					
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	ØD	39 269		Dividendes	ZE					
	Prélèvements sur les réserves	ØE			Autres répartitions	ZF					
	Total I	ØF	270 574		Report à nouveau	ZG	270 574				
					Total II	ZH	270 574				
RENSEIGNEMENTS DIVERS										Exercice N	Exercice N-1
ENGAGEMENTS	Engagements de crédit-bail mobilier (précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail) J7				YQ						
	Engagements de crédit-bail immobilier				YR						
	Effets portés à l'escompte et non échus				YS						
DETAIL DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	Sous-traitance				YT	1 020 401	1 003 618				
	Locations, charges locatives et de copropriété (dont loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois) J8				XQ	3 240	3 355				
	Personnel extérieur à l'entreprise				YU						
	Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)				SS	7 801	6 453				
	Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages				YV						
	Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles) ES				ST	23 339	20 884				
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau 2052				ZJ	1 054 781	1 034 310				
	Taxe professionnelle, CFE, CVAE				YW	411	612				
	Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques) ZS				9Z		1 153				
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau 2052				YX	411	1 765				
TVA	Montant de la TVA collectée				YY	2 089	3 781				
	Montant de la TVA déductible comptabilisée au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations				YZ	2 087	4 697				
DIVERS	Montant brut des salaires				ØZ						
	Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition				ØS						
	Taux d'intérêts le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société				ZK						
	Numéro de centre de gestion agréé XP			Filiales et participations : liste au 2059G prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI	ZR	Non					
	Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice				RG						
	Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur				RH						
RÉGIME DE GROUPE	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre JA			Plus values à 15% JK		Plus values à 0% JL					
				Plus values à 19% JM		Imputations JC					
	Groupe : résultat d'ensemble JD			Plus values à 15% JN		Plus values à 0% JO					
				Plus values à 19% JP		Imputations JF					
	Si vous relevez du régime de l'intégration fiscale : indiquer 1 si société mère ou 2 si société filiale			JH		N° SIRET société mère JJ					

12. DÉTERMINATION DES PLUS ET MOINS VALUES

DGFIP N° 2059-A-SD 2025
ADAPTÉ POUR LA
TÉLÉDECLARATION
PAR WWW.TELEDEC.FR

Désignation de l'entreprise : <u>AB CONSTRUCTION</u>						Néant ☒
A – DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE (IMMOBILISATIONS)						
Nature et date d'acquisition des éléments cédés		Valeur d'origine	Valeur nette réévaluée	Amortissements pratiques en franchise d'impôt	Autres amortissements	Valeur résiduelle
1		2	3	4	5	6
1						
2						
3						
4						
5						
6						
7						
8						
9						
10						
11						
12						
B – PLUS-VALUES, MOINS-VALUES			Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées			
Prix de vente	Montant global de la plus-value ou de la moins-value	Court terme	Long terme			Plus-values taxables à 19 %
			19 %	15 % ou 12,8 %	0 %	
7	8	9	10			11
1						
2						
3						
4						
5						
6						
7						
8						
9						
10						
11						
12						
13 Fraction résiduelle de la provision spéciale réévaluée afférente aux éléments cédés						
14 Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés						
15 Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale						
16 Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement						
17 Provisions pour dépréciation des titres relevant PMVLT devenues sans objet...						
18 Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant PMVLT						
19 Divers (détails à donner en extension 2)						
TOTAL						
Cadre A : + ou - valeur nette à court terme		A	B			C
Cadre B : + ou - valeur nette à long terme (ventilation par taux)						
Cadre C : autres plus-values taxables à 19%						

Autres éléments : divers		Qualification fiscale des PV ou MV réalisées				Plus-values taxables à 19 %
		Court terme	Long terme			
			19 %	15 % ou 12,8 %	0 %	
1						
2						
3						
4						
5						
6						
7						
8						
9						
10						

13.

DGFIP N° 2059-B-SD 2025

ADAPTÉ POUR LA

PAR WWW.TELEDEC.FR

TOTAL

14. SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME

DGFIP N° 2059-C-SD 2025
ADAPTÉ POUR LA
TÉLÉDECLARATION
PAR WWW.TELEDEC.FR

Désignation de l'entreprise		AB CONSTRUCTION		Néant ☒	
Entreprises soumises à l'IS ou à l'IR: Rappel de la plus ou moins value nette de l'exercice relevant du taux de 15 % ou 12,8%					
Entreprises soumises à l'IS: Gains nets retirés de la cession de titres de sociétés à prépondérance immobilière non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a sexies-0 bis)					
Entreprises soumises à l'IS: Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art.219 la sexies-0)					
I – SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU					
Origine		Moins-values à 12,8%		Imputations sur les PVLT de l'exercice imposables à 12,8 %	
1		2		3	
N					
N-1					
N-2					
N-3					
N-4					
N-5					
N-6					
N-7					
N-8					
N-9					
N-10					
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)					
II – SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS					
Origine		Moins-values		Imputation sur les plus-values à long terme	
		à 19% ou 15%		à 15% ou 19 %	
		à 19% ou 15% imputables sur le résultat de l'exercice		Imputations sur le résultat de l'exercice	
1		2		3	
4		5		6	
Moins-values nettes		N			
N-1					
N-2					
N-3					
N-4					
N-5					
N-6					
N-7					
N-8					
N-9					
N-10					
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)					

15. **RÉSERVE SPÉCIALE DES PLUS-VALUES À LONG TERME**
RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS

DGFIP N° 2059-D-SD 2025
 ADAPTÉ POUR LA
 TÉLÉDÉCLARATION
 PAR WWW.TELEDEC.FR

Désignation de l'entreprise : <u>AB CONSTRUCTION</u>		Néant ☒				
I - SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ À L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N						
		Sous-compte de la réserve spéciale des plus-values à long-terme				
		taxées à 10%	taxées à 15%	taxées à 18%	taxées à 19%	taxées à 25%
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N - 1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
Total 1 et 2		3				
Prélèvements opérés	- donnant lieu à complément d'IS	4				
	- ne donnant pas lieu à complément d'IS	5				
Total 4 et 5		6				
Montant réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)		7				
II - RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS (5ème, 6ème, 7ème alinéas de l'article 39-1-5ème du CGI)						
Montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice	Réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année	Montants prélevés sur la réserve		Montant de la réserve à la clôture de l'exercice		
		Donnant lieu à complément d'impôt	ne donnant pas lieu à complément d'impôt			
1	2	3	4	5		

16. DÉTERMINATION DES EFFECTIFS ET DE LA VALEUR AJOUTÉE

DGFIP N° 2059-E-SD 2025
ADAPTÉ POUR LA
TÉLÉDECLARATION
PAR WWW.TELEDEC.FR

Désignation de l'entreprise : <u>AB CONSTRUCTION</u>		Néant ☐	
Exercice ouvert le : <u>01/07/2024</u> et clos le : <u>30/06/2025</u>		Données en nombre de mois : <u>12</u>	
DÉCLARATION DES EFFECTIFS			
Effectifs moyens du personnel :	YP	1	
dont apprentis	YF	0	
dont handicapés	YG	0	
Effectifs affectés à l'activité artisanale	RL	1	
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE			
I – Chiffre d'affaires de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	OA	1 077 913	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	OK		
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	OL		
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges	OT		
Total 1	OX	1 077 913	
II – Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)	OH		
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	OE		
Subventions d'exploitation reçues	OF		
Variation positive des stocks	OD		
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	OI		
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	XT		
Total 2	OM		
III – Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Achats	ON	17 373	
Variation négative des stocks	OQ		
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances	OR	1 051 541	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	OS		
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	OZ		
Autres charges de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)	OW		
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	OU		
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	O9		
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisation corporelles et incorporelles, si attachées à une activité normale et courante	OY		
Total 3	OJ	1 068 914	
IV – Valeur ajoutée produite			
Calcul de la valeur ajoutée	Total 1 + Total 2 - Total 3	OG	8 999
V – Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaire n°s 1329-AC et 1329-DEF)	SA	8 999	
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE			
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre.			
Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE, veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensé du dépôt du formulaire n° 1330 CVAE			
Mono-établissement au sens de la CVAE	EV	☒	
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX, le cas échéant ajusté à 12 mois)	GX	1 077 913	
Effectifs au sens de la CVAE	EY	1	
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)	HX	1 077 913	
Période de référence	GY - GZ	du	01/07/2024
Date de cessation		au	30/06/2025
	HR		

17. COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFiP N° 2059-F-SD 2025
ADAPTÉ POUR LA
TÉLÉDECLARATION
PAR WWW.TELEDEC.FR

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE : AB CONSTRUCTION - SIREN : 492831888				Néant ☐	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	P1		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	P3	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	P2	2	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	P4	500
TOTAL DES LIGNES P1 + P2	P5	2	TOTAL DES LIGNES P3 + P4	P6	500

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique	Dénomination				
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention		Nb de parts ou actions	
Adresse :					

Forme juridique	Dénomination				
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention		Nb de parts ou actions	
Adresse :					

Forme juridique	Dénomination				
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention		Nb de parts ou actions	
Adresse :					

Forme juridique	Dénomination				
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention		Nb de parts ou actions	
Adresse :					

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre	MONSIEUR	Nom de famille	BONNELI		
Nom d'usage				% de détention	50
				Nb de parts ou actions	250
Naissance : Date	28/06/1974	N° Département	99	Commune	LA HESTRE
				Pays	BELGIQUE
Adresse : 17 rue Albert 1er 7100 LA LOUVIERE BELGIQUE					

Titre	MONSIEUR	Nom de famille	PROVENZANO CARMELO		
Nom d'usage				% de détention	50
				Nb de parts ou actions	250
Naissance : Date	28/05/1972	N° Département	99	Commune	HAINE SAINT PAUL
				Pays	BELGIQUE
Adresse : 2 RUE DU FOUR DEBOUT 59550 NOYELLES SUR SAMBRE FRANCE					

18. FILIALES ET PARTICIPATIONS

DGFIP N° 2056-G-SD 2025
ADAPTÉ POUR LA
TÉLÉDECLARATION
PAR WWW.TELEDEC.FR

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE : AB CONSTRUCTION - SIREN : 492831888		Néant ☒
NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE		905

Forme juridique	Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention
Adresse :		

Forme juridique	Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention
Adresse :		

Forme juridique	Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention
Adresse :		

Forme juridique	Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention
Adresse :		

Forme juridique	Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention
Adresse :		

RÉDUCTIONS ET CRÉDITS D'IMPÔT

Le formulaire récapitulatif des réductions et crédits d'impôt
doit être transmis obligatoirement par voie électronique.

Exercice du 01/07/2024 au 30/06/2025 ou Année : 2025	
Dénomination de l'entreprise : AB CONSTRUCTION	Néant ☒
SIREN de l'entreprise : SIREN : 492831888	PME au sens communautaire ☐
Régime de l'intégration fiscale (article 223 A du CGI) : la société mère du groupe doit souscrire le formulaire n° 2069-RCI pour chacune des sociétés du groupe y compris sa propre déclaration (article 49 septies Q de l'annexe III au CGI)	
Si vous êtes la société mère, cocher la case ci-contre ☐	
Dans ce cas, indiquer la dénomination, adresse et SIREN de la société du groupe pour laquelle les réductions et crédits d'impôt sont déclarés (y compris pour les crédits et réductions d'impôt de la société mère)	
Dénomination, SIREN et adresse	

I - RÉDUCTIONS ET CRÉDITS D'IMPÔT NE DONNANT PAS LIEU AU DÉPÔT D'UNE DÉCLARATION SPÉCIALE		
CRÉANCES NON REPORTABLES ET NON RESTITUABLES		
Réduction d'impôt pour mise à disposition d'une flotte de vélos (article 220 undecies A du CGI) cf n°2079-VLO-FC-SD		
Réduction d'impôt pour souscriptions en numéraire au capital des entreprises de presse (article 220 undecies du CGI) cf n°2079-RIP-FC-SD		
Autres créances non reportable et non restituables		
CRÉANCES REPORTABLES		
Réduction d'impôt en faveur du mécénat (article 238 bis du CGI) cf n°2069-M-FC-SD		
Dont montant des dons et versements consentis à des organismes dont le siège est situé au sein de l'Union européenne ou de l'Espace économique européen		
Dont montant des dons au profit de la reconstruction de Notre-Dame de Paris		
Dont montants versés aux fédérations ou unions d'organismes ayant pour objet exclusif de fédérer, d'organiser, de représenter et de promouvoir les organismes agréés en vue du financement des PME		
Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (Montant total (ligne 1 × 9 %3) + (ligne 2 × 9 %3) × 10/90 + ligne 3) (article 244 quater C du CGI) cf n°2079-CICE-FC-SD		
dont montant préfinancé		
Montant total des rémunérations versées n'excédant pas 2,5 SMIC et ouvrant droit à crédit d'impôt versées à des salariés affectés à des exploitations situées à Mayotte	1	
Montant des rémunérations éligibles à la majoration pour les salariés affectés à des exploitations situées à Mayotte, des professions pour lesquelles le paiement des congés et des charges sur les indemnités de congés est mutualisé entre les employeurs affiliés obligatoirement aux caisses de compensation prévues à l'article L 3141-32 du code du travail	2	
Quote-part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés	3	
Réduction d'impôt collectivités outre-mer (article 151 de la loi n° 2020-1721 du 29 décembre 2020 de finances pour 2021)		
Créance d'impôt en faveur des investisseurs institutionnels dans le logement locatif intermédiaire (article 81 de la loi n° 2021-1900 du 30 décembre 2021 de finances pour 2022)		
CRÉANCES NON REPORTABLES ET RESTITUABLES AU TITRE DE L'EXERCICE OU DE L'ANNÉE		
Crédit d'impôt formation des dirigeants d'entreprise (article 244 quater M du CGI) cf n°2079-FCE-FC-SD		
Crédit d'impôt pour le rachat d'une entreprise par ses salariés (article 220 nonies du CGI) cf n°2079-RS-FC-SD		
Crédit d'impôt pour dépenses de production d'œuvres cinématographiques (article 220 sexies du CGI) cf n°2069-CI-FC-SD		
Crédit d'impôt pour dépenses de production d'œuvres audiovisuelles (article 220 sexies du CGI) cf n°2079-AV-FC-SD		
Crédit d'impôt pour dépenses de production de films et d'œuvres audiovisuelles étrangers (article 220 quaterdecies du CGI) cf n°2079-CINT-FC-SD		
Crédit d'impôt en faveur des entreprises de spectacles vivants musicaux ou de variétés (article 220 quindecies du CGI) cf 2079-SV-FC-SD		
Crédit d'impôt en faveur des représentations théâtrales d'œuvres dramatiques (article 220 sexdecies du CGI) cf 2079-RT-FC-SD		
Crédit d'impôt en faveur des PME pour rénovation énergétique des bâtiments à usage tertiaire (article 27 de la loi n° 2020-1721 du 29 décembre 2020 de finances pour 2021)		
Crédit d'impôt en faveur des entreprises agricoles qui n'utilisent pas de produits phytopharmaceutiques à base de glyphosate (article 140 de la loi n° 2020-1721 du 29 décembre 2020 de finances pour 2021)		
Crédit d'impôt en faveur des entreprises agricoles disposant d'une certification d'exploitation à haute valeur environnementale (article 151 de la loi n° 2020-1721 du 29 décembre 2020 de finances pour 2021)		
Crédit d'impôt au titre des investissements dans l'industrie verte « C3IV » (article 244 quater I)		
Crédit d'impôt prêt avance mutation à taux zéro « PAM TZ » (article 244 quater T du CGI)		

[Signature]

II – CRÉDITS D'IMPÔT AVEC DÉPÔT OBLIGATOIRE D'UNE DÉCLARATION SPÉCIALE	
CRÉANCES NON REPORTABLES ET NON RESTITUABLES	
Crédits d'impôt afférents aux valeurs mobilières (article 136 du CGI)	
CRÉANCES REPORTABLES	
Crédit d'impôt pour investissement en Corse (article 244 quater E du CGI) cf n°2069-D-SD	
Crédit d'impôt en faveur de la recherche (article 244 quater B du CGI) cf n°2069-A-SD	
dont montant du crédit d'impôt pour les dépenses exposées dans des exploitations situées dans les DOM	
Crédit d'impôt en faveur de la recherche collaborative "CRC" (article 244 quater B bis du CGI) cf n°2069-A-SD	
CRÉANCES REPORTABLES ET NON RESTITUABLES	
Réduction d'impôt prêt à taux zéro mobilité (article 107 de la loi n° 2021-1104 du 22 août 2021) cf. n°2078-G- SD	
CRÉANCES NON REPORTABLES ET RESTITUABLES AU TITRE DE L'EXERCICE OU DE L'ANNÉE	
Crédit d'impôt famille (article 244 quater F du CGI) cf n°2069-FA-SD	
Crédit d'impôt en faveur de l'agriculture biologique (article 244 quater L du CGI) cf n°2079-BIO-SD	
Crédit d'impôt pour dépenses de production d'œuvres phonographiques (article 220 octies du CGI) cf 2079-DIS-SD	
Crédit d'impôt en faveur des métiers d'art (article 244 quater O du CGI) cf n°2079-ART-SD	
Crédit d'impôt en faveur des créateurs de jeux vidéo (article 220 terdecies du CGI) cf n°2079-VIDEO-SD	
Crédit d'impôt en faveur des éditeurs d'œuvres musicales (article 220 septdecies du CGI)	
Crédit d'impôt sur les avances remboursables pour travaux d'amélioration de la performance énergétique (article 244 quater U du CGI) cf 2078-B-SD	
Crédit d'impôt prêt à taux zéro renforcé (article 244 quater V du CGI) cf n°2078-F-SD	
Crédit d'impôt en faveur du remplacement temporaire de l'exploitant agricole (article 200 undecies du CGI) cf n°2079-RTA-SD	
Crédit d'impôt pour investissements outre-mer dans le secteur productif (article 244 quater W du CGI) cf n°2079-CIOP-SD	
Crédit d'impôt pour investissements outre-mer dans le secteur du logement social (article 244 quater X du CGI) cf n° 2079-CIOL-SD	
PRÉCISIONS SUR L'UTILISATION DES CRÉDITS D'IMPÔTS :	

III - CAS PARTICULIERS	
CRÉDITS D'IMPÔTS EN CAS DE CESSATION AU TITRE DE L'ANNÉE N	
CRÉDITS D'IMPÔTS AU TITRE DE L'ANNÉE CIVILE N-1, EN CAS D'EXERCICE DE PLUS DE 12 MOIS	

DÉCLARATION DES LOYERS PROFESSIONNELS
DECLOYER - déclaration des loyers professionnels (MAUBEUGE)
Mise à jour permanente des valeurs locatives

Entreprise déclarante

AB CONSTRUCTION - SIREN : 492831888

Année de déclaration

Déclaration des loyers prévus pour l'année : 2025

Local

Référence du local	5939202837804399C1202526
Invariant du local	593920283780
Adresse du local	Bâtiment A, étage 00, entrée 01 0261 ZI PETITE SAVATE RUE DU P 59600 MAUBEUGE
Précisions sur l'adresse	
Propriétaire du local	SAMBRONIC 5499
SIREN du propriétaire du local	335258240
Mode d'occupation du local	Locataire
Montant du loyer annuel du local	3 240
Date de fin d'occupation du local (laisser vide si non applicable)	



SARL « AB CONSTRUCTION »
255, rue du Pont de Pierre
59600 MAUBEUGE
RCS 492 831 888



RAPPORT DE GESTION DE LA GERANCE **A L'ASSEMBLEE GENERALE ANNUELLE**

Madame, Monsieur,

Je vous ai convoqué en Assemblée Générale Ordinaire pour vous rendre compte des résultats de ma gestion pendant l'exercice 2024/2025 et soumettre à votre approbation les comptes annuels dudit exercice.

Tous les documents sociaux, comptes, rapports et autres documents s'y rapportant vous ont été communiqués ou mis à votre disposition dans les conditions et délais prévus par les dispositions légales, réglementaires et statutaires.

Les commandes clients ont chuté alors que les sous-traitants avaient réservé les effectifs pour exécuter, ce qui a accru les prix de revient de la société et généré des pertes.

Pour clore ce rapport, je vous communique ci-dessous le texte des résolutions qui seront soumises à votre approbation lors de l'Assemblée Générale du 21 Septembre 2025 à 18 heures.

PREMIERE RESOLUTION

La collectivité des associés approuve les comptes et le bilan de la société au 30/06/2025 tels que retranscrits dans la comptabilité. Elle donne à la gérance quitus de sa gestion pour ledit exercice.

DEUXIEME RESOLUTION

La collectivité des associés décide de répartir ainsi qu'il suit le déficit de l'exercice s'élevant à 84 773,76 €

- Au compte « REPORT A NOUVEAU » 84 773,76 €

TROISIEME RESOLUTION

La collectivité des associés approuve les termes du rapport de la gérance sur les conventions conclues entre la société et ses associés.

Fait à Maubeuge, le 15/10/2025

SARL « AB CONSTRUCTION »
255, rue du Pont de Pierre
59600 MAUBEUGE
RCS 492 831 888



RAPPORT SPECIAL DE LA GERANCE A L'ASSEMBLEE
GENERALE ANNUELLE SUR LES CONVENTIONS ENTRE
LA SOCIETE ET SES ASSOCIES

Madame, Monsieur,

Au cours de l'exercice 2024/2025, les opérations conclues entre la société et ses associés, réalisées directement ou indirectement, ont été les suivantes :

REMUNERATION

Le gérant a perçu une rémunération de 58 870 € bruts. Il a perçu le remboursement, sur état, de ses frais de déplacement et de mission à hauteur de 10 628 €.

MARCHES DE TRAVAUX

Les chantiers réalisés avec des clients ou des sous traitants liés aux associés le sont aux mêmes conditions que les autres contrats.

Aucune autre opération, autre que celles relevant d'une gestion courante n'a été réalisée.

Fait à Maubeuge, le 15/10/2025

A handwritten signature in blue ink, consisting of a stylized, cursive letter 'Z' or 'S' followed by a horizontal line.